

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7265423101**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7265423101>

Cette annonce a été mise en ligne le **14 septembre 2021** sur **Anjou Agricole Web**  
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

### **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION**

Suivant testament olographe en date du 2 avril 2012, Madame Monique Noëlle Renée Henriette PRIET, demeurant à ANGERS (49000) 4 rue Biardeau, née à ANGERS (49000), le 26 mars 1928, veuve de Monsieur Auguste Noël ARLET et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à ANGERS (49000) (FRANCE), le 30 juin 2021, a institué plusieurs légataires universels.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Isabelle SOUËF-MARCHAL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « SELARL Isabelle SOUËF-MARCHAL, Jean-Pierre OLIVIER et Nicolas NOMBLLOT, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à ANGERS (49), 17, rue Toussaint, le 8 septembre 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Isabelle SOUËF-MARCHAL, notaire à ANGERS 17 rue Toussaint, référence CRPCEN : 49008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ANGERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE  
Président de Médialex

